

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

27 NOVEMBRE 2000

PROJET DE DECRET-PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FONDS BUDGETAIRES
L'ENSEIGNEMENT ET LES BATIMENTS SCOLAIRES(1)

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION
DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES
DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE

(1) Voir Doc. 130 (2000-2001) n° 1.

Amendement n° 1

A l'article 2, il y a lieu de remplacer les mots « 1,5 pour cent » par « 3,3 pour cent ».

Justification

Entre septembre 1999 (127,54) et septembre 2000 (131,76) l'augmentation de l'index est de 3,3 %. De plus, vu la hausse du prix du mazout, la situation devient intenable pour bon nombre d'établissements scolaires.

W. ANCION.

Amendement n° 2

A l'article 2, remplacer les mots « 1,5 pour cent » par les mots « 3,3 pour cent ».

Justification

Entre septembre 1999 (127,54 %) et septembre 2000 (131,76 %), l'augmentation de l'indexation est de 3,3 %. De plus, vu la hausse du prix du mazout, la situation devient intenable pour bon nombre d'établissements scolaires et de CPMS.

P. CHARLIER.
G. SENECA.

Amendement n° 3

A l'article 3, remplacer les mots « 1,5 pour cent » par les mots « 3,3 pour cent ».

Justification

Entre septembre 1999 (127,54 %) et septembre 2000 (131,76 %), l'augmentation de

l'indexation est de 3,3 %. De plus, vu la hausse du prix du mazout, la situation devient intenable pour bon nombre d'établissements scolaires et de CPMS.

P. CHARLIER.
G. SENECA.

Amendement n° 4

A l'article 4, remplacer les mots « 1,5 pour cent » par les mots « 3,3 pour cent ».

Justification

Entre septembre 1999 (127,54 %) et septembre 2000 (131,76 %), l'augmentation de l'indexation est de 3,3 %. De plus, vu la hausse du prix du mazout, la situation devient intenable pour bon nombre d'établissements scolaires et de CPMS.

P. CHARLIER.
G. SENECA.

Amendement n° 5

A l'article 4, il y a lieu de remplacer les mots « 1,5 pour cent » par « 3,3 pour cent ».

Justification

Entre septembre 1999 (127,54) et septembre 2000 (131,76) l'augmentation de l'index est de 3,3 %. De plus, vu la hausse du prix du mazout, la situation devient intenable pour bon nombre d'établissements scolaires.

W. ANCION.